Forum Français *pour la* Sécurité Urbaine

Quel futur pour les politiques de sécurité locale ?

Positions et propositions du Forum Français pour la Sécurité Urbaine

Juillet 2017

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE : RÉAFFIRMER LES PRINCIPES AU FONDEMENT DU MODÈLE FRANÇAIS DE SÉCURITÉ URBAINE 5

Pour une politique de sécurité informée 6

Réinvestir la prévention 6

Co-produire les politiques de sécurité des villes, une exigence constante 7

Rééquilibrer les relations État-collectivités territoriales et maintenir un dialogue constant 7

Créer une culture commune de la sécurité et favoriser le partenariat 7

Intégrer les citoyens dans la co-production de la sécurité 8

Des institutions au service des citoyens 8

Une police plus proche 8

Rapprocher la justice des territoires et de la population 9

La médiation au cœur des relations entre les institutions et les citoyens 9

Réinvestir le modèle pionnier de prévention porté par la France en Europe et à l'international 10

DEUXIÈME PARTIE : RÉPONDRE À DES DÉFIS NOUVEAUX OU ENCORE PEU INSCRITS À L'AGENDA POLITIQUE 11

Intégrer des problématiques et publics insuffisamment pris en compte 12

Faire de la prévention et de la lutte contre les violences faites aux femmes la grande cause nationale en matière de sécurité 12

Prévenir et lutter contre les violences discriminatoires 12

Intégrer la sécurité des seniors comme composante à part entière des politiques de sécurité 13

Développer une politique publique de la nuit 13

Oser réinterroger nos politiques de prévention et de lutte contre les drogues 14

Mobiliser et soutenir les collectivités territoriales pour la prévention de la radicalisation menant à l'extrémisme violent 14

Mettre à jour les orientations et les modalités du FIPD 15

Investir et prévoir les nouveaux outils de l'action publique 15

CONCLUSIONS 16

GLOSSAIRE & RÉFÉRENCES 17

Le FFSU : unique réseau de collectivités territoriales spécialisé dans la sécurité urbaine

Créé en 1992 à l'initiative de Gilbert Bonnemaison, le Forum Français pour la Sécurité Urbaine (FFSU) est une association réunissant une centaine de **collectivités territoriales, représentatives des diversités politiques, géographiques et urbaines en France**. Notre réseau a pour objectif de **renforcer les politiques locales de sécurité urbaine respectant un équilibre entre prévention, sanction et cohésion sociale**, et de promouvoir le rôle des collectivités territoriales dans l'élaboration des politiques au niveau national et européen.

Le FFSU est le seul réseau de collectivités territoriales spécialisé dans la sécurité urbaine en France. Les membres de l'association sont des collectivités territoriales particulièrement mobilisées sur les enjeux de sécurité qui se distinguent par leur connaissance des problématiques et les actions innovantes et durables qu'elles mettent en œuvre. Le FFSU s'appuie également sur une équipe technique spécialisée qui soutient les collectivités dans la mise en œuvre de leurs politiques locales et anime les échanges au sein du réseau et avec les partenaires. **Le Forum dispose également d'un large réseau de partenaires et d'experts à travers l'Europe.**

Pour toutes ces raisons, le FFSU est devenu un acteur incontournable des politiques de sécurité urbaine en France. Il a créé des partenariats avec les ministères concernés par la sécurité qui se sont consolidés au fil des années et ont perduré au gré des changements politiques. **Le FFSU est un réseau qui porte des principes d'actions forts qui rassemble, au-delà des clivages politiques**, l'ensemble des acteurs qui souhaite œuvrer pour une sécurité équilibrée et durable.

Par ce document, le Forum rappelle ses positions et formule des propositions à destination du Gouvernement et du Parlement. **Le Forum souhaite que cette nouvelle mandature soit l'occasion tant de se saisir des principes fondamentaux d'une politique équilibrée de sécurité que d'investir de nouveaux domaines d'action**, essentiels à la cohésion sociale. Le Manifeste d'Aubervilliers et de Saint-Denis, *Sécurité, démocratie et villes* rappelle l'ensemble des principes et valeurs des collectivités territoriales membres du Forum, sur lequel se basent les présentes propositions.

Des collectivités territoriales mobilisées pour une sécurité équilibrée et durable

Dès 1982, Gilbert Bonnemaison mettait en évidence dans le rapport « Face à la délinquance : prévention, répression, solidarité » de la Commission des maires, la nécessité d'établir des politiques de sécurité basées sur la **concertation et l'implication de l'ensemble des acteurs.** À l'aune de l'émergence de nouvelles problématiques de sécurité et des réformes territoriales, le FFSU observe une reconfiguration des relations entre acteurs et entre niveaux de gouvernance. Il paraît nécessaire d'engager une réflexion et un dialogue entre les acteurs,

traditionnels et nouveaux, notamment sur la question des **relations entre l'État et les collectivités.**

À travers la présente réflexion, le Forum souhaite rappeler qu'une politique de sécurité efficace est une **politique équilibrée et basée sur des données probantes** – afin de s'attacher aux véritables besoins et aux causes sous-jacentes de la délinquance. À ce titre, le Forum souhaite que soit maintenu, dans les politiques de sécurité de ce quinquennat, l'équilibre entre la sécurité et l'ensemble des libertés fondamentales. L'équilibre entre les moyens dédiés à la menace terroriste et aux **problématiques de sécurité quotidienne** est également une condition pour la sécurité durable et la résilience de la société française. Le **renforcement de la proximité** et l'adaptation des institutions aux besoins de tous les citoyens doivent être accentués.

Liste des membres du Comité Exécutif, au 30 juin 2017

Président : Lomme
Vice-présidents : Amiens, Bordeaux, Lormont, Mulhouse (trésorier)

Angers Loire Métropole
Aubervilliers
Bagneux
Communauté d'Agglomération de La Rochelle
Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne
Conseil départemental du Val d'Oise
Creil
Halluin
Ivry-sur-Seine
La Courneuve
Lille
Lorient
Lyon
Marseille
Montreuil
Poitiers
Rennes
Saint-Denis
Saint- Herblain
Sarcelles
Talence
Villeurbanne
Villiers-le-Bel

Première partie

Réaffirmer les principes au fondement du modèle français de sécurité urbaine

POUR UNE POLITIQUE DE SÉCURITÉ INFORMÉE

> Compléter les outils quantitatifs existants par le développement d'outils et d'indicateurs qualitatifs (enquête de victimation, perception de l'insécurité).

> Soutenir en termes d'ingénierie et de financement les collectivités territoriales pour l'observation et la mesure des phénomènes de délinquance (réalisation de diagnostics de sécurité, enquête de victimation, création d'observatoires locaux, ...), en lien étroit avec les préfectures.

> Renforcer les liens entre le monde universitaire et l'action publique et soutenir financièrement les collectivités territoriales qui mettent en place des recherches-actions et favoriser le droit à l'expérimentation.

> Dynamiser une véritable politique nationale d'évaluation des politiques publiques de sécurité. Notamment réaliser systématiquement et régulièrement l'évaluation de tout dispositif mis en œuvre.

> Renforcer la formation des élus sur les politiques de sécurité et de prévention.

RÉINVESTIR LA PRÉVENTION

> Veiller à ce que la prochaine stratégie nationale de prévention de la délinquance repose sur un diagnostic précis et respecte l'équilibre entre les problématiques retenues.

> Réaffirmer la transversalité de la prévention comme mission du CIPDR et son pilotage par Matignon afin d'assurer une véritable interministérialité et non une primauté du Ministère de l'Intérieur.

> Analyser les budgets de l'État et des collectivités consacrés à la politique de sécurité, pour estimer la répartition entre prévention et répression.

> Soutenir les acteurs locaux de la prévention et notamment sanctuariser les financements de la prévention spécialisée.

CO-PRODUIRE LES POLITIQUES DE SÉCURITÉ DES VILLES, UNE EXIGENCE CONSTANTE

Rééquilibrer les relations État-collectivités territoriales et maintenir un dialogue constant

> Associer les élus locaux aux réflexions en amont des prises de décision concernant la sécurité locale :
  - Intégrer pleinement les élus locaux à l'évaluation de la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2013-2017 et à l'élaboration de la nouvelle stratégie, puis à son suivi ;
  - Systématiser la saisine des associations d'élus locaux pour l'élaboration des projets de réforme concernant la sécurité locale.

> Clarifier la répartition des responsabilités entre l'État et les collectivités territoriales, notamment dans le domaine de la lutte contre le risque terroriste, afin que les charges soient réparties.

> Modifier le Code de procédure pénale afin de renforcer le pouvoir réglementaire du Maire.

> Ouvrir une réflexion sur les partenariats intra collectivités afin de clarifier les enjeux de gouvernance en matière de sécurité issus des lois MAPTAM et NOTRe (efficacité, lisibilité, transparence démocratique, maintien de la proximité, mutualisation).

Créer une culture commune de la sécurité et favoriser le partenariat

> Renforcer l'offre de formation initiale et continue pour permettre l'émergence d'une culture partagée de la sécurité urbaine entre des professionnels ou futurs professionnels issus de domaines différents (transport, habitat, sécurité publique, sécurité privée, ...).

> Créer une filière prévention-sécurité au sein de la fonction publique territoriale[1].

> Intégrer de nouveaux acteurs dans les instances partenariales existantes, CLSPD et CISPD : les acteurs de la sécurité privée, les commerçants, les organisateurs d'événements culturels, entre autres.

[1] Cette filière rassemblerait les agents de polices municipales, les agents de surveillance de la voie publique, ainsi que les coordonnateurs CLSPD et CISPD, les directeurs sécurité prévention, les ingénieurs et techniciens de la prévention des risques, les opérateurs de vidéosurveillance, les opérateurs radio, les agents locaux de médiation sociale, les correspondants de rue, ou encore, les correspondants ville - Justice

> Systématiser des prises en charge partenariales des situations individuelles complexes. Trouver des réponses en termes de prévention, en veillant au respect des prérogatives et déontologies de chacun.

Intégrer les citoyens dans la co-production de la sécurité

> Privilégier les formes de participation fondées sur des principes de solidarité et associant les citoyens à toutes les étapes de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques publiques. Être vigilant vis-à-vis des formes de participation citoyenne se limitant à la surveillance.

> Former les structures de démocratie participative sur les questions de sécurité.

> Développer des services civiques dans les champs de la prévention de la délinquance.

> Sensibiliser les citoyens aux questions de la sécurité, notamment à travers les universités populaires.

DES INSTITUTIONS AU SERVICE DES CITOYENS

Une police plus proche

> Reconnaître que les autorités locales peuvent jouer un rôle important d'intermédiaire et de facilitateur, notamment dans le cadre du dialogue entre la police et la population.

> Promouvoir une police basée sur la proximité :
- Affirmer que la police est un acteur de la prévention et établir une doctrine d'emploi basée sur la proximité ;
- Adapter la formation à cet objectif de proximité : intégrer les enjeux de relations avec la population et de partenariat dans la formation, former à la médiation, … ;
- Favoriser la transparence de l'action afin de permettre la mesure de l'activité et des résultats puis leur communication aux acteurs locaux et à la population ;
- Développer des outils permettant d'apprécier la satisfaction des citoyens vis-à-vis de l'intervention policière ;
- Augmenter les effectifs de manière à maintenir le ratio forces de sécurité/population, en fonction de l'évolution démographique.

> Définir le rôle des polices municipales :
  - Clarifier la doctrine d'emploi des polices municipales en préalable de l'évolution technique de leurs moyens (armements, équipement, partage des ondes avec la police nationale…) et de leurs formations ;
  - Veiller à ce que les conventions de coordination locales entre la police municipale et la police nationale respectent les spécificités et les prérogatives de chacun.

> Mettre en place des stratégies visant le rapprochement forces de sécurité de l'Etat/population :
  - S'inspirer des pratiques soutenues dans le cadre de la cellule nationale d'animation pour l'amélioration des relations forces de sécurité de l'Etat-population et étendre celles ayant eu de bons résultats dans d'autres territoires ;
  - Augmenter le nombre de délégués cohésion police-population ;
  - Former et mobiliser les citoyens membres d'instances de démocratie participative.

Rapprocher la justice des territoires et de la population

> Réouvrir le financement de postes de correspondants Ville-Justice chargés de faciliter le partenariat entre les deux institutions.

> Mettre en application deux mesures issues de la loi du 15 août 2014 : (1) la signature de convention entre la justice et ses partenaires (notamment les collectivités territoriales) et (2) la création d'un groupe de travail consacré à l'exécution des peines au sein des CLSPD et CISPD.

> Associer les collectivités territoriales à la prévention de la récidive, par le développement de mesures alternatives à l'incarcération et la préparation de la sortie de prison. Systématiser l'ouverture de postes de travail d'intérêt général dans les collectivités.

La médiation au cœur des relations entre les institutions et les citoyens

> Développer la culture de la médiation dans l'ensemble des institutions (établissements scolaires, services judiciaires et policiers, services municipaux, …) par la sensibilisation et la formation du personnel.

> Intégrer la culture de la médiation et ses méthodes dès l'apprentissage scolaire en s'appuyant sur les expérimentations déjà existantes.

> Favoriser la mise en place de dispositifs de médiation portés par des partenaires issus de différents domaines professionnels.

RÉINVESTIR LE MODÈLE PIONNIER DE PRÉVENTION PORTÉ PAR LA FRANCE EN EUROPE ET À L'INTERNATIONAL

> Renforcer les dispositifs existants de coopération transfrontalière (jumelages, conventions de coopération décentralisée, groupements locaux de coopération transfrontalière) et en développer le volet sécurité.

> Intégrer cette thématique à la commission nationale de la coopération décentralisée et à la conférence annuelle Diplomatie et territoires.

> Inscrire plus fortement la France dans les instances européennes dédiées à la sécurité (REPC, Radicalisation Awareness Network, …) et renforcer les initiatives françaises tant de promotion des droits de l'Homme que de lutte concertée contre la criminalité.

> Promouvoir les modes de participation citoyenne et démocratique européens en France (e.g. Initiative Citoyenne Européenne).

Deuxième partie

Répondre à des défis nouveaux ou encore peu inscrits à l'agenda politique

INTÉGRER DES PROBLÉMATIQUES ET PUBLICS INSUFFISAMMENT PRIS EN COMPTE

Le FFSU appelle à développer une approche intégrée pour ces publics dont la victimation est peu ou mal connue. La liste des publics mentionnés ci-dessous n'est pas exhaustive et ne saurait être le reflet d'une hiérarchisation des publics et de leurs problématiques. Le FFSU a fait le choix de mettre en avant quatre thématiques qui s'inscrivent dans la continuité de ses travaux depuis plusieurs années.

Faire de la prévention et de la lutte contre les violences faites aux femmes la grande cause nationale en matière de sécurité

> Intégrer systématiquement aux stratégies territoriales de sécurité et de prévention de la délinquance la prévention des violences faites aux femmes, en traitant trois volets : prévention des violences, accompagnement et aide aux victimes, prévention de la récidive des auteurs.

> Inscrire la lutte contre les violences faites aux femmes dans une politique plus large de promotion de l'égalité femmes-hommes et renforcer notamment toutes les actions de sensibilisation dès le plus jeune âge.

> Améliorer la formation de l'ensemble des professionnels en contact avec le public afin qu'ils puissent repérer les situations de victimation.

> Soutenir le déploiement et sanctuariser le financement des intervenants sociaux, psychologues et permanences d'associations dans les commissariats pour l'accueil et l'accompagnement des victimes.

Prévenir et lutter contre les violences discriminatoires

> Mener des enquêtes de victimation au niveau local qui permettent de compléter les données policières et judiciaires pour une meilleure connaissance du phénomène.

> Intégrer les violences discriminatoires dans les stratégies territoriales de sécurité et de prévention de la délinquance.

> Faire le bilan du plan national de lutte contre le racisme et l'antisémitisme 2015-2017 et associer les collectivités territoriales pour le bilan des mesures les concernant particulièrement[2].

> Développer les dispositifs locaux d'aide aux victimes.

[2] Elaboration et mise en œuvre d'un plan territorial de lutte contre le racisme et l'antisémitisme et pour la promotion de la citoyenneté adossé au contrat de ville ; mise en place de peines alternatives et pédagogiques comme le travail d'intérêt général et les stages de citoyenneté qui doivent comprendre un volet spécifique sur le racisme et l'antisémitisme ; mise en place de parrainages citoyens.

Intégrer la sécurité des seniors comme composante à part entière des politiques de sécurité

> Prendre en compte la population senior dans les actions et politiques de sécurité et de prévention (visites/marches exploratoires ; élaboration d'un diagnostic local ; mobilisation des acteurs locaux ; renforcement de la capacité d'agir des seniors).

> Sensibiliser l'ensemble des acteurs de la sécurité aux problématiques de ce public (acteurs institutionnels, bailleurs sociaux, agences d'urbanisme) et la population senior sur les actes dont ils peuvent être victimes (campagnes d'information, visites à domicile, formation).

> Soutenir des projets de solidarités intergénérationnelles.

Développer une politique publique de la nuit

> Mobiliser et coordonner les opérateurs et services opérationnels publics et privés (santé publique, sécurité, services d'urbanisme, services des transports publics…) et la société civile pour mettre en place des réponses concrètes face aux enjeux spécifiques de la nuit dans une approche intersectorielle et partenariale.

> Mettre en place au niveau local des organes de concertation et de co-construction de la politique de la nuit.

> Prendre en compte la diversité des publics la nuit (femmes et public LGBT, publics en errance et sans domicile fixe, publics touristiques, populations périurbaines).

> Faire évoluer les mesures réglementaires et législatives et les outils de régulation et de contrôle.

> Promouvoir une politique de réduction des risques alliant sécurité, santé et bien-être.

OSER RÉINTERROGER NOS POLITIQUES DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES DROGUES

> Ouvrir un débat national sur la politique de prévention et de lutte contre les drogues en France, en associant notamment les collectivités territoriales.

> Etudier l'impact des différentes options (contraventionnalisation, dépénalisation, légalisation, régulation de la consommation et de la vente de drogues) sur les trafics et sur la qualité de vie dans les villes.

> Poursuivre l'expérimentation de la mise en place des salles de consommation supervisée et mener leur évaluation.

> Mettre en place des expérimentations pour prévenir l'engagement dans les trafics des jeunes et favoriser la sortie des trafics.

MOBILISER ET SOUTENIR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR LA PRÉVENTION DE LA RADICALISATION MENANT À L'EXTRÉMISME VIOLENT

> Inscrire la prévention et la lutte contre la radicalisation dans une politique locale intégrée de sécurité, en mobilisant les dispositifs de sécurité et de cohésion sociale (CLSPD et contrat de ville) existants. Agir contre la radicalisation à travers les trois niveaux de prévention : primaire, secondaire et tertiaire.

> S'attacher à traiter toutes les formes d'extrémisme, quelles que soient les motivations, politiques ou idéologiques.

> Unifier les procédures de partenariat et d'échange d'information entre l'Etat et les collectivités.

> Favoriser la mobilisation de la société civile, reconnaissant ainsi son rôle clef pour le renforcement de la résilience et l'identification d'interlocuteurs crédibles pour la diffusion de discours alternatifs.

> Poursuivre les plans de formation et avoir une attention particulière pour la formation des élus locaux.

METTRE À JOUR LES ORIENTATIONS ET LES MODALITÉS DU FIPD

> Assurer un équilibre entre les financements attribués à la prévention de la délinquance et à la prévention de la radicalisation à partir d'un diagnostic précis des besoins. À l'intérieur de ceux-ci, veiller à l'équilibre entre les fonds alloués à la sécurisation et à la lutte contre le terrorisme et ceux attribués à la prévention de la radicalisation violente.

> Réintégrer le financement d'actions de prévention primaire de la délinquance dans le FIPD.

> Continuer à réserver une partie du FIPD pour soutenir les collectivités dans l'ingénierie des politiques locales de sécurité.

> Améliorer le dialogue Etat-Ville et la collégialité pour l'attribution du FIPD, en systématisant, à l'instar de ce qui existe déjà dans certains départements, la collégialité de l'attribution du FIPD.

INVESTIR ET PRÉVOIR LES NOUVEAUX OUTILS DE L'ACTION PUBLIQUE

> Intégrer les outils et les enjeux de l'innovation technologique :
- Ouvrir une réflexion publique associant les acteurs du numérique et de la sécurité afin de prendre en compte les enjeux de l'open data et de la cybercriminalité ;
- Décliner les politiques de prévention sur l'espace numérique afin de toucher un public large aux nouvelles habitudes de consommation de l'information ;
- Favoriser le développement des outils technologiques au service des acteurs de terrain – notamment la police - pour leurs tâches administratives (dépôts de plainte en ligne, chatbots).

> Favoriser l'innovation sociale :
- Favoriser les partenariats entre public et privé, notamment par le financement partenarial d'actions sociales ;
- Intégrer les structures d'économie sociale et solidaire pertinentes au service de la prévention (notamment réduction des risques).

CONCLUSIONS

Réunis en comité exécutif le 29 juin 2017 à Paris, les élus locaux du FFSU ont appelé le Gouvernement et le Parlement à :

> Organiser des Etats généraux de la sécurité en vue d'une révision de la loi de 2007 ;
> Intégrer la question de la sécurité lors des conférences des territoires prévues par le Gouvernement.

Le Forum préconise que les collectivités soient associées aux réformes sectorielles, à titre d'exemple, sur la réforme Justice du XXIème siècle, et notamment à travers des conférences de consensus thématiques.

Dans une démarche de co-construction, le Forum demande d'associer la société civile et les nouveaux acteurs de la sécurité comme le secteur privé aux débats. Il appelle également à réaffirmer le rôle de la prévention comme une option rationnelle et stratégique bénéficiant du meilleur rapport coût-bénéfice.

GLOSSAIRE

CIPDR	Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation
CISPD	Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance
CLSPD	Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance
EFUS	European forum for urban security
FIPD	Fonds interministériel de prévention de la délinquance
FFSU	Forum Français pour la Sécurité Urbaine
Loi MAPTAM	Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles
Loi NOTRe	Nouvelle organisation territoriale de la République

RÉFÉRENCES

Sécurité, démocratie et villes, Manifeste d'Aubervilliers et Saint-Denis, décembre 2012

Pour la création d'une filière prévention-sécurité (résolution), janvier 2013

Sur la réforme de la mesure statistique des délinquances et de leurs conséquences (résolution), mai 2013

Pour une stratégie anti-violence intégrée (résolution), septembre 2013

Pour l'expérimentation de salles de consommation supervisées (résolution), novembre 2013

Pour une sécurité co-produite avec des citoyens solidaires (résolution), décembre 2014

La sécurité locale face au terrorisme et à la radicalisation violente (résolution), octobre 2016

Toutes ces ressources sont disponibles sur le site www.ffsu.org

Forum Français pour la Sécurité Urbaine
10 rue des Montiboeufs
75020 Paris, France
Tel : +33 1 40 64 49 00
ffsu@ffsu.org